

# COMPTE RENDU CAPL C du 15 juin 2018 Mouvement local du 01/09/2018

Toulouse, le 19 juin 2018

## DECLARATION LIMINAIRE

Vous la trouverez en ligne sur le site local de la CGT Finances Publiques 31 :  
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

## DEROULEMENT DE LA CAPL

### ATTENTION ! SÉVÈRE RÉGRESSION

C'est la signification qui s'impose naturellement pour le très utilisé acronyme « ASR », à l'issue de la CAPL C où la direction a une fois de plus montré tout le bien qu'elle pense de la situation personnelle des agents.

Rêvons quelques secondes à une CAP présidée par les organisations syndicales, où serait examinée la demande de vœux et souhaits rédigée par la Direction (avec « rapprochement de Centrale » et « priorités »).

Avec toutes les restructurations à venir et les nouvelles règles de mutation : l'éternelle lutte entre la situation personnelle des agents et la nécessité de service a encore de beaux jours devant elle !

En réponse à notre déclaration liminaire, la direction renvoie les sujets sur l'ASR au prochain CTL. Les collègues impactés par l'ASR ont été informés par la direction sur leurs droits et garanties en matière de mutation.

Elle rappelle que la Haute-Garonne ne fait pas partie des 14 directions préfiguratrices dans le cadre de la suppression des RAN en 2019.

Elle reconnaît que le directeur va voir son pouvoir décisionnaire accru, avec pour seule infiniment minuscule contrainte le respect des règles de l'ancienneté. Mais certaines décisions prises aujourd'hui s'ajoutent à d'autres pour confirmer que ce « pouvoir » s'impose déjà sur le respect des règles d'ancienneté. Quelle est la valeur d'une digue en polystyrène face à la Garonne en crue ???

On prime ceux qui sont déjà dans le département avec possibilité de demander un poste précis.

Premier exemple : en gelant un poste vacant C à la trésorerie de Muret, la direction applique le principe de la nécessité de service et déroge ainsi à la règle de l'ancienneté.

Elle précise que ce poste manque cruellement de cadres B, mais pas de C. La pénurie d'agents C à la trésorerie de Volvestre explique pourquoi un agent y a été affecté (bien que ce soit son 2<sup>e</sup> vœu). Nécessité de service !!!

Une fois de plus, les interventions des OS sur les situations particulières de certaines affectations ALD se sont soldées par un ironique « *Qu'ils soient bien contents d'arriver dans le département 31 ; ils auraient pu se retrouver à Saint-Béat ou Montréjeau... N'oublions pas qu'ils sont tout de même à la disposition du directeur !!!* » De la grande classe...

En terme de vacances de poste, la direction a bien rappelé que les services prioritaires sont les CDIF : 1 primo-affectant ayant demandé en premier vœu la Cité administrative a obtenu le CDIF Colomiers... son 7<sup>e</sup> vœu... Il y a donc des priorités que la direction respecte !!!

À la demande de la CGT, la direction informera sur le détail des affectations au sein de l'équipe EDR.

Avenir du CPS relais :

A la question de la CGT : « que va devenir le CPS relais de Toulouse ? Avez-vous des informations ? » la direction répond : « Et vous, vous en avez des informations ? » La méthode

consistant à répondre à une question par une question peut faire sourire. C'est même un gag utilisé dans le dialogue de « Rabbi Jacob ». La situation personnelle et géographique d'agents sur le court terme est peut-être un gag pour la direction ; elle ne l'est EN AUCUN CAS pour la CGT Finances Publiques 31.

La CGT Finances Publiques 31 attire l'attention sur la situation très difficile de la Trésorerie Toulouse Amendes : « oui oui effectivement » nous répond la direction, s'empressant d'y affecter des ALD prétextant que ce service n'est pas demandé ! Précisons que ce poste accuse un déficit de 3,5 agents C après ce mouvement.

Le poste momentanément gelé sur le SIP Nord ne l'est plus. Ce revirement s'explique ainsi : 1 arrivée extérieure affectée au SIP Nord lors du projet a dans un premier temps renoncé à sa mutation, entraînant la décision subite de geler le poste. Mais finalement, l'agent arrive, le dégel également,...

## MOUVEMENT DE MUTATION AU 01/09/2018

Notre département accuse un déficit de 16,3 agents C (situation au 01/09/2018).

11 agents quittent le département / 30 agents arrivent dans notre département / 25 mouvements inter Haute Garonne.

4 réintégrations : 2 après congé parental, 1 après mise en disponibilité, 1 réintégration après formation professionnelle.

Arrivée de 31 primo-affectants (2 renoncations sur les 33 arrivées prévues initialement). Ils sont tous nommés ALD dont : 3 ALD Colomiers / 16 ALD Toulouse / 12 ALD 31.

21 suivent leur scolarité à l'ENFiP depuis le 11/06, pour une prise de poste au 30/07 ; 9 rejoignent leur affectation dès le 18 juin (le premier jour de leur stage est prévu le 27 août) et 1 sursis est accordé pour le 2 juillet.

3 recrutements contractuels à Saint-Gaudens : 1 au SIP, 1 au SIE, 1 à la Trésorerie.

La CGT a demandé une précision importante sur le nouveau délai de séjour de 2 ans entre 2 mutations, qui sera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

« Ce délai s'appliquera au niveau national, mais s'étendra-t-il également au mouvement local ? »

*Illustrons* : Si un cadre C a obtenu la RAN Toulouse au 01/09/2018 (avec affectation locale au SIP Ranguel), peut-il demander une mutation pour le SIP Mirail au 01/09/2019 ? ou bien est-il « bloqué » 2 ans au SIP Ranguel ?

Réponse : Même si, d'après l'instruction sur les mutations, « *les mouvements locaux de mutations sont élaborés par déclinaison du dispositif national* », rien n'empêchera le directeur d'étudier chaque cas soumis, en s'efforçant de concilier l'intérêt du service avec l'intérêt... de l'Administration. Un équilibre aisé à trouver pour la direction, débarrassée du souci de l'intérêt de l'agent, et une fois de plus du respect des règles lorsque ces dernières la desservent !!! Fini pour elle les « petits cailloux dans la chaussure » (c'est l'étymologie du mot « scrupule »)

Puisque les scrupules ont vocation à disparaître et faute d'une information claire de la part de la direction, la CGT Finances Publiques 31 encourage les agents à déposer une éventuelle demande au bout d'1 an... « Qui ne tente rien... »

### VOTES DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DE L'ADMINISTRATION

**La parité administrative a voté pour le mouvement et donc approuve la situation.**



L'ensemble des représentants du personnel a voté contre le projet.

La CGT dénonce ainsi les nombreux postes vacants et la non-satisfaction de la totalité des demandes.

**N'hésitez pas à contacter les représentants CGT Finances Publiques présents à cette CAPL :**

**Élues : Christine LALOI, Brigitte NABET et Nadine GLEIZES**

**Experts : Estelle MOLLO-GENE et Samuel HADDAB**